



BULLETIN D'INSCRIPTION CLAYE-SOUILLY 2024

SÉJOUR CHOISI :

- ABONDANCE
Les Petits Sorciers !
(Du 8 au 17 juillet)
- TARNOS
Cap sur l'Atlantique !
(Du 8 au 17 juillet)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIT

NOM :

PRÉNOM :

DATE NAISSANCE :

ÂGE :

SEXE :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS (OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

TEL :

MAIL :

TEL PENDANT LE SEJOUR :

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

EST-CE QUE VOTRE ENFANT VIENDRA AVEC UN(E) AMI(E) ?

OUI

NON

SI OUI, INDIQUEZ SON NOM (PARTAGE DE CHAMBRE OU DE TENTE POSSIBLE POUR DES ENFANTS DE MÊME SEXE, AVEC UN ÉCART D'ÂGE DE < 18 MOIS) :

"Lu et approuvé", date et signature

Les documents relatifs au séjour (lettre aux familles, convocation...) seront envoyés par mail au plus tard 15 jours avant le départ du séjour.



ENFANT

NOM _____
PRÉNOM _____
DATE DE NAISSANCE _____

GARÇON FILLE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DATE ET LIEU DE SÉJOUR : _____

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé et vous sera rendue à la fin du séjour. Elle devra être accompagnée de la copie du carnet de vaccination de l'enfant et de la copie de l'attestation de sécurité sociale sur laquelle l'enfant figure.

VACCINATIONS

Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant et en joindre une copie

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				BCG	
Poliomyélite				Rubéole Oreillons Rougeole	
ou DTP				Coqueluche	
ou Tétracoq				Autres	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.
ATTENTION, LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance médicale et les médicaments correspondants

(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice.)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Rhumatismes	Scarlatine
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coqueluche	Otite	Rougeole	Oreillons
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

TEL DOMICILE _____ PORTABLE _____

AUTRE PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (NOM ET TEL) _____

Je, soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention médicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE

SIGNATURE

ASTHME oui non si oui : allergique à l'effort

ALLERGIES

ALIMENTAIRES non oui MÉDICAMENTEUSES non oui

AUTRES non oui

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR

En cas d'allergie alimentaire, joindre impérativement le PAI de votre enfant

INDIQUEZ ICI LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ

(maladie, accident, crise convulsive, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Cette rubrique est importante pour nous qui ne connaissons pas votre enfant et ses habitudes.

Votre enfant suit-il un régime alimentaire spécifique ? Mange-t-il du porc ? Porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires ? A-t-il peur du noir ? est-il somnambule ? Mouille-t-il son lit ? etc...

OBSERVATIONS À REMPLIR PAR LE DIRECTEUR DU SÉJOUR





Le Pass-nautique ou l'attestation d'aisance aquatique.

UNIQUEMENT POUR LE SEJOUR "CAP SUR L'ATLANTIQUE"

Ce test est nécessaire pour pouvoir pratiquer les activités nautiques, il n'est pas possible pour nous de faire de dérogation car c'est une obligation nationale.

Il n'est pas obligatoire pour la baignade dans l'Océan.

Ces tests n'ont pas de durée de validité.

Si votre enfant a passé les mêmes épreuves et qu'elles sont décrites dans une attestation officielle (signée par une personne habilitée), vous n'êtes pas obligé d'en refaire un.

Les tests équivalents qui sont valables pour le séjour sont l'attestation scolaire de *Savoir nager*, *Sauv'nage* et *Pass'sports de l'eau*.

Si vous n'en avez pas encore, ce test se fait en piscine. Il est le plus souvent gratuit et dure quelques minutes.

Dans la plupart des piscines municipales, il suffit de prendre rendez-vous avec les maîtres-nageurs. Les épreuves sont faciles pour un enfant qui sait nager.

Pour un premier test, nous vous conseillons de vous rendre à la piscine avec notre modèle joint, au cas où le maître-nageur n'en ait pas.

Si votre enfant n'a pas de test le jour du départ, il peut tout à fait participer au séjour quand même. Nous lui proposerons une autre activité en remplacement de l'activité nautique.



ATTESTATION DE TEST "PASS-NAUTIQUE"

Tests admis en équivalence :

Test d'aisance aquatique, Attestation du Savoir Nager en Sécurité (Arrêté du 28/02/2022 - Article A 322-3-3 du Code du sport), Sauv'Nage (amené à disparaître au profit de l'attestation du Savoir Nager en Sécurité)

Je soussigné (nom, prénom) :

Titulaire du diplôme :

Numéro de diplôme : Date de délivrance :

Atteste que Mme/Mr :né(e) le :

demeurant à :

.....

a réussi le test.

n'a pas réussi le test.

Test réalisé : sans brassière de sécurité

avec brassière de sécurité

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants :

du Brevet National De Sécurité Aquatique (BNSSA)

du Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS)

du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.) ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées

Ce document doit attester de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau,

- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,

- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,

- nager sur le ventre sur vingt mètres,

- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Le (date du test) :

Fait à : le :

Signature

Cachet

Charte Laïcité Séjours Thalie

Thalie organise des séjours laïcs dans le respect des valeurs et principes élémentaires qui fondent notre République « indivisible, laïque, démocratique et sociale » (article 1^{er} de la Constitution de la République Française)., ce qui ne traduit pas par la mise en place d'une série d'interdits mais bien aussi par l'application de ce que la Laïcité garantit et permet.

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

La laïcité implique pour tous les participants à nos séjours, aussi bien au niveau des équipes que des enfants, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité.

Personne ne doit manifester ses convictions philosophiques, politiques et religieuses.

Aucun membre de l'équipe ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche.

Par ailleurs, aucun enfant ne peut être exclu du séjour en raison de ses convictions, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du séjour et respecte l'obligation de neutralité et d'intimité que la vie en collectivité impose.

Les règles de vie et l'organisation de nos séjours sont respectueuses du principe de laïcité en ce qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles sont précisées à chaque début de séjour. Tout prosélytisme politique, philosophique ou religieux n'est pas possible quelle qu'en soit la forme : tenues, insignes, actions ou propos.

Nous proposons des menus sans porc sur tous nos séjours, mais pas de Halal, ni de Casher.

Pour les inscrits qui indiquent ne pas manger de viande, nous sommes vigilants pour compenser le plus souvent possible, au minimum avec plus de légumes ou des œufs, lorsque c'est possible.

Mais, **comme à l'école**, nous ne pouvons pas demander aux cuisines des centres de prévoir des menus de substitution à chaque fois.

La laïcité s'apprend et se vit sur le terrain, dans nos séjours, par les attitudes et les manières d'être les uns avec les autres. Ainsi, dans un séjour de vacances pour enfants, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour la formation de meilleurs citoyens.

La compréhension et l'appropriation de la laïcité dans nos séjours seront possibles grâce aussi à des temps d'information, de discussion. Elle sera prise en compte dans la vie du séjour par l'encouragement au respect de tous et de toutes, sans aucune discrimination.